

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 COMMUNE DE PRUNET

L'article 107 de la Loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2024.



BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2024 génère un excédent brut de 350 261,79 € qui est affecté en totalité au Budget Primitif, section Investissement, de l'année 2025, il n'y a donc pas d'excédent net reporté à la section Fonctionnement du BP 2025.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 485 930,16 €.

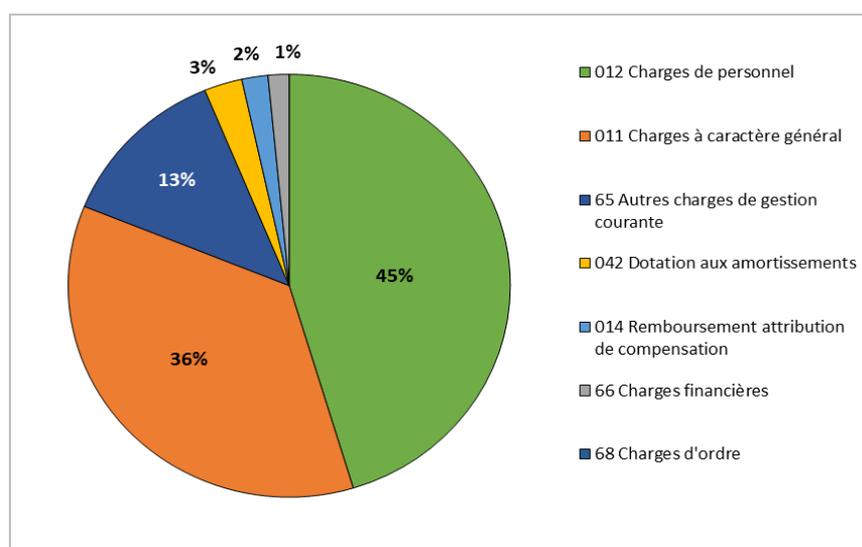
Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 3,80 % par rapport à celles de 2023.

Les dépenses budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement), soit d'ordre (charges exceptionnelles et dotations sans décaissement).

Elles sont regroupées en 6 catégories principales :

- 011 charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, assurances ...)
- 012 charges de personnel (salaires et charges sociales)
- 014 remboursement attribution de compensation
- 65 charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus...)
- 66 charges financières (intérêt des emprunts, frais de ligne de trésorerie...)
- 68 charges d'ordre (dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées).

Chapitre	CA 2024
011 Charges à caractère général	173 961,03
012 Charges de personnel	220 240,80
014 Remboursement attribution de compensation	9 294,00
65 Autres charges de gestion courante	61 436,48
66 Charges financières	7 471,38
68 Charges d'ordre	6,75
042 Dotation aux amortissements	13 519,72
TOTAL	485 930,16



Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 836 191,95 €.

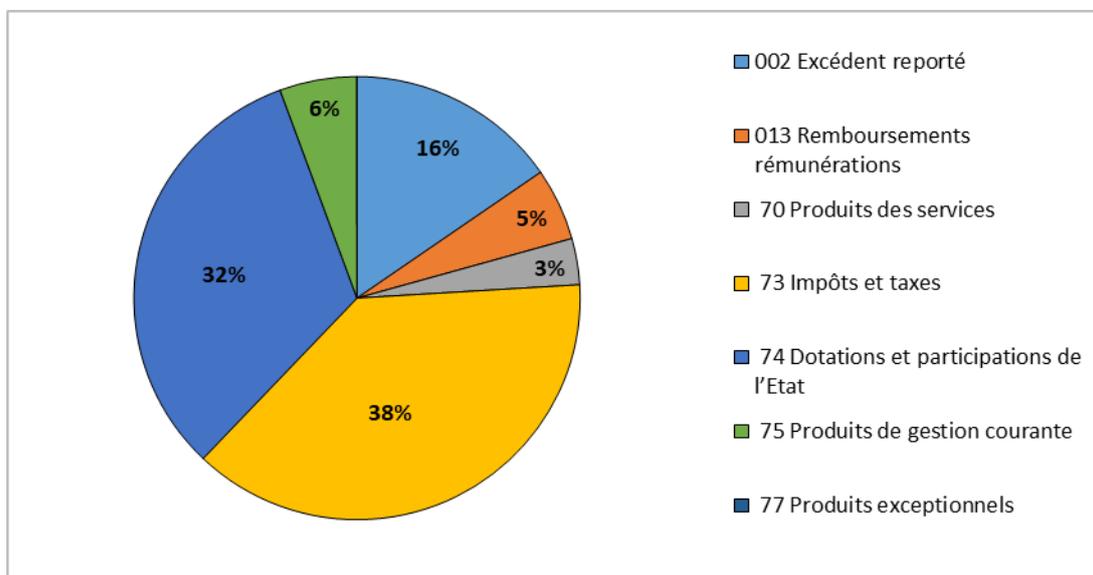
Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 6,50 % par rapport à celles de 2023.

Les recettes budgétaires sont soit réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement), soit d'ordre budgétaires (produits exceptionnels sans encaissement).

Elles sont regroupées en 8 catégories principales :

- 70 Produits divers (redevances périscolaires, redevances d'occupation du domaine public...)
- 73 Produits issus de la fiscalité locale (THRS, TFB, TFNB, taxe sur les pylônes)
- 74 Dotations et participations de l'Etat
- 75 Produits de gestion courante (revenus des immeubles et divers)
- 76 Produits financiers
- 77 Produits exceptionnels (produit des cessions...)
- 013 Atténuation des charges (remboursement rémunération du personnel, indemnité compensatrice pour agence postale)
- 002 Excédent reporté

Chapitre	CA 2024
002 Excédent reporté	128 632,02
013 Atténuation des charges	44 143,33
70 Produits des services	28 209,44
73 Impôts et taxes	318 397,00
74 Dotations et participations de l'Etat	269 938,97
75 Produits de gestion courante	46 721,19
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	150,00
TOTAL	836 191,95



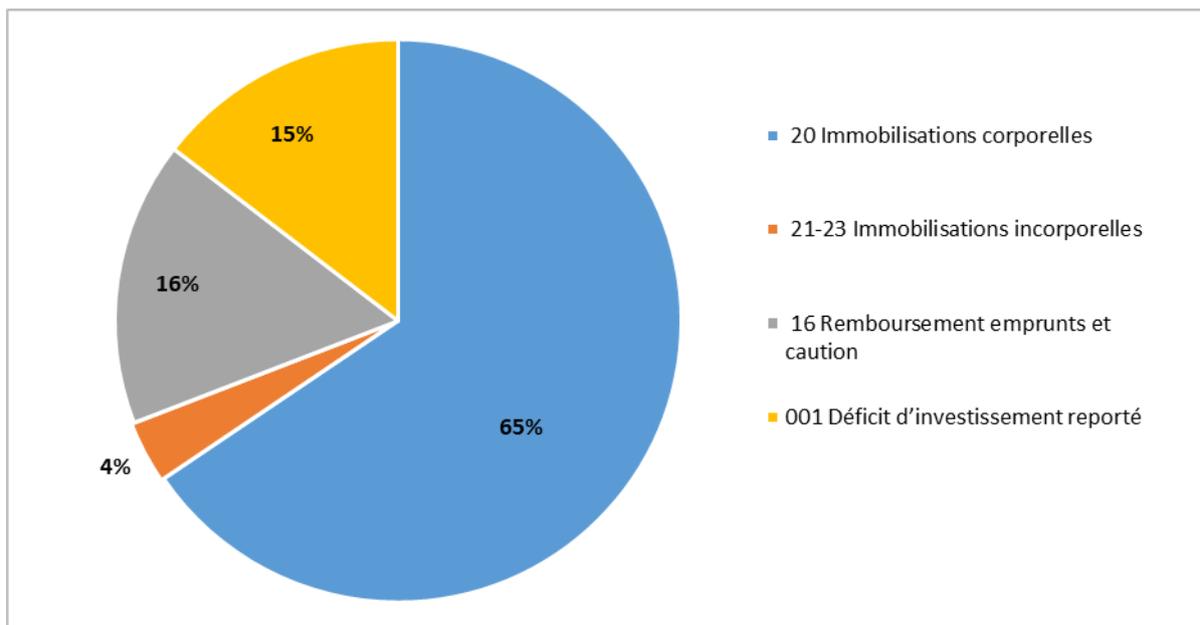
SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2024 génère un déficit d'investissement de 143 700,57 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 510 746,07 €.

Chapitre	CA 2024
20 Immobilisations corporelles	334 609,95
21-23 Immobilisations incorporelles	18 341,62
16 Remboursement emprunts et caution	83 505,89
001 Déficit d'investissement reporté	74 288,61
TOTAL	510 746,07



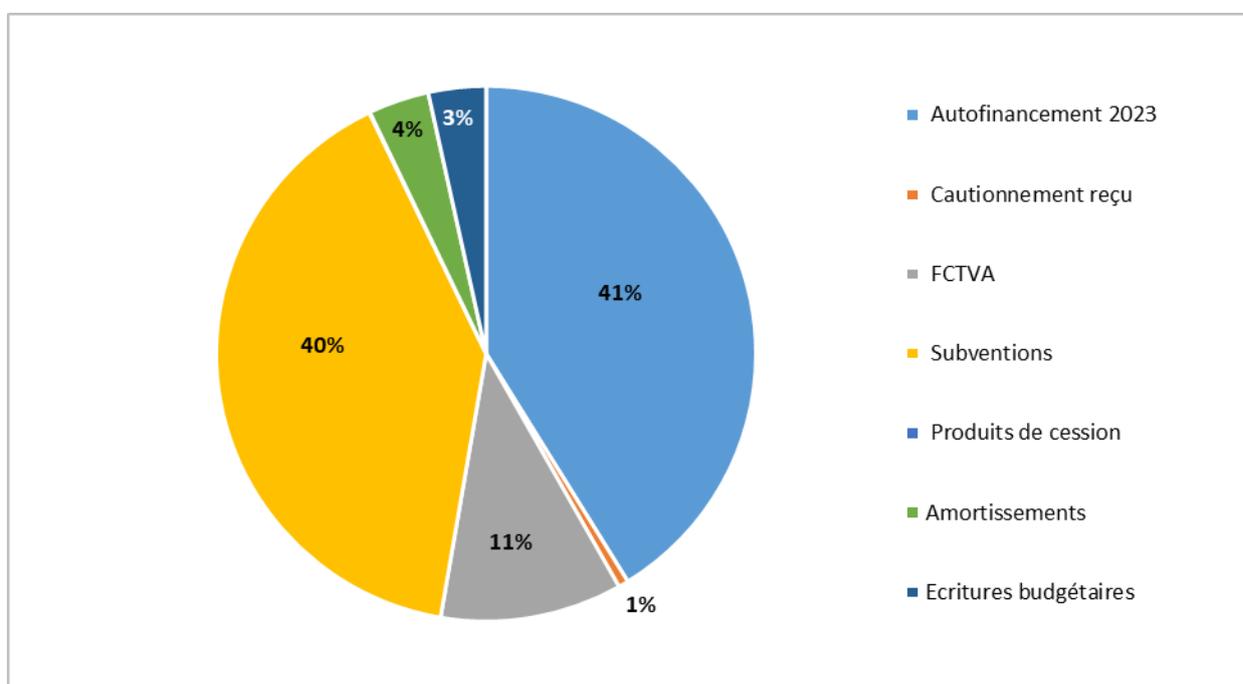
Les principaux investissements 2024 ont été les suivants :

- Acquisition : éplucheuse pour l'Escarpidou.
- Travaux de voirie aux Rouquets
- Eclairage public
- Procédure de régularisation des chemins ruraux
- Rénovation de la salle polyvalente

Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 367 045,50 €.

Chapitre	CA 2024
Autofinancement 2023	151 210,60
Cautionnement reçu	2 228,29
FCTVA	40 012,97
Subventions	147 401,92
Produits de cession	150,00
Amortissements	13 369,72
Ecritures budgétaires	12 672,00
TOTAL	367 045,50



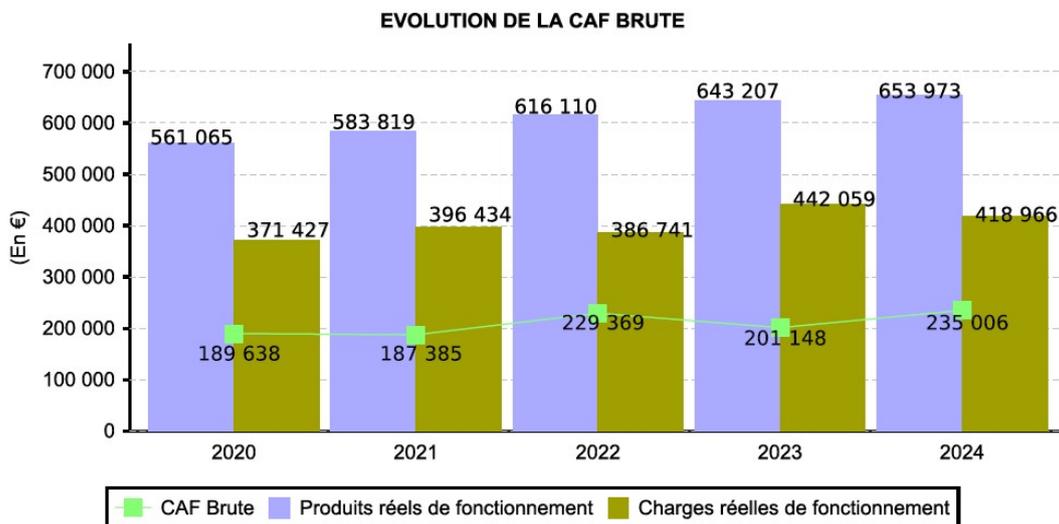
Taux d'imposition

	2022	2023	2024
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	-	13,64	13,64
Taxe Foncière Bâtie	45,03	45,03	45,03
Taxe Foncière Non Bâties	110,28	110,28	110,28

Capacité d'Autofinancement (CAF)

CAF brute :

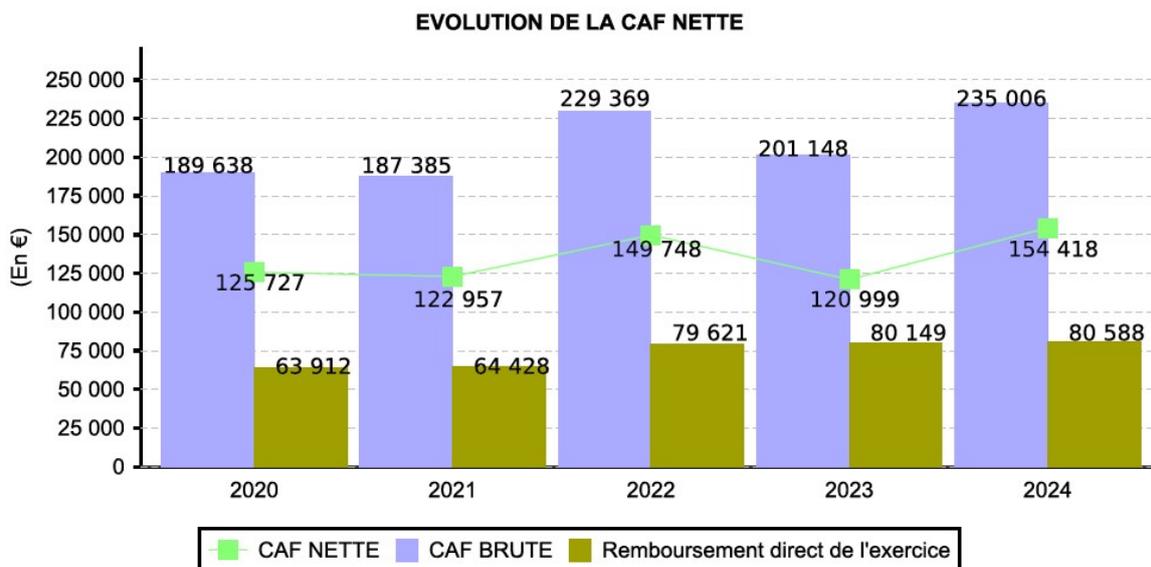
La Capacité d'Autofinancement représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisations) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



CAF nette :

La Capacité d'Autofinancement nette représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



Endettement

L'encours de la dette au 31/12/2024 s'élève à 405 365,66 €.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

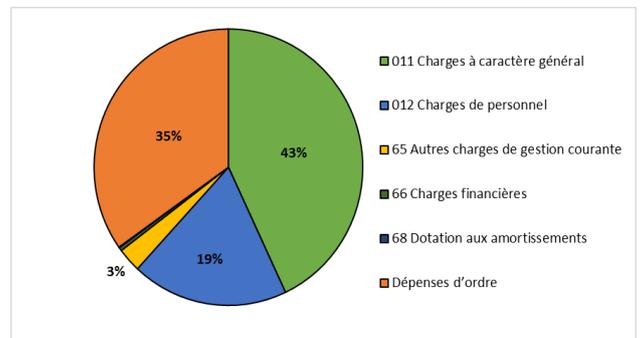
L'année 2024 génère un excédent brut de 55 168,67 € qui est affecté en totalité au Budget Primitif, section Investissement, de l'année 2025, il n'y a donc pas d'excédent net reporté à la section Fonctionnement du BP 2025.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 97 214,09 €. Elles ont augmenté de 1,75 % par rapport à celles de 2023.

Comme pour le budget principal, les dépenses sont soit réelles, soit d'ordre et sont regroupées en sept catégories :

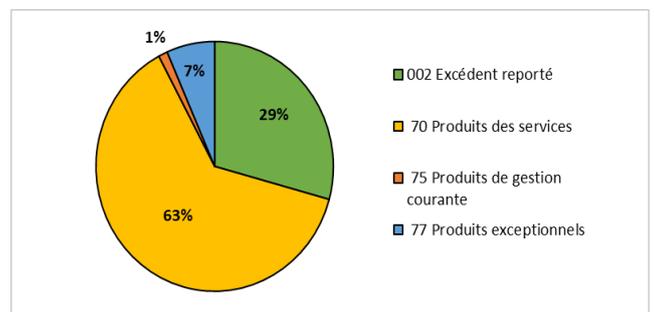
Chapitre	CA 2024
011 Charges à caractère général	41 815,23
012 Charges de personnel	18 320,22
65 Autres charges de gestion courante	2 757,57
66 Charges financières	396,38
68 Dotation aux amortissements	69,69
Dépenses d'ordre	33 855,00
TOTAL	97 214,09



Recettes

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 152 382,76 €. Elles ont augmenté de 1,42% par rapport à celles de 2023. Elles sont soit réelles, soit d'ordre budgétaires et sont regroupées en 6 catégories principales :

Chapitre	CA 2024
002 Excédent reporté	44 586,83
70 Produits des services	95 921,05
75 Produits de gestion courante	1 879,88
77 Produits exceptionnels	9 995,00
TOTAL	152 382,76



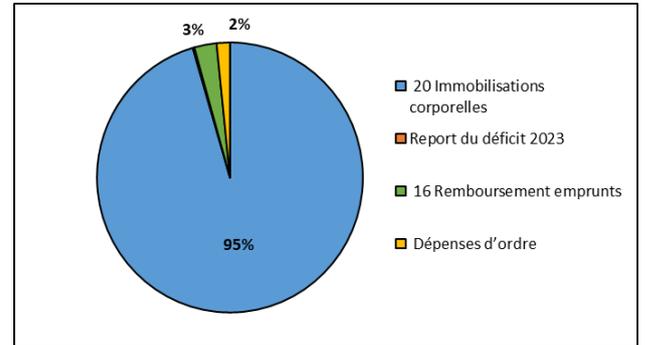
SECTION D'INVESTISSEMENT

L'année 2024 génère un excédent d'investissement de 84 138,29 €.

Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 620 956,26 €.

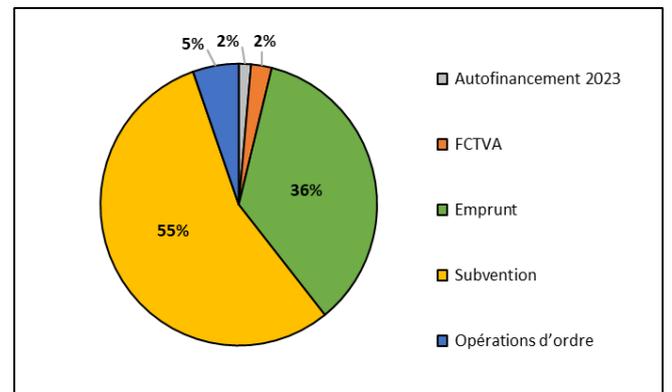
Chapitre	CA 2024
20 Immobilisations corporelles	592 900,80
16 Remboursement emprunts	16 889,95
Report du déficit 2023	1 170,51
Dépenses d'ordre	9 995,00
TOTAL	620 956,26



Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 705 094,55 €.

Chapitre	CA 2024
Autofinancement 2023	10 105,51
FCTVA	16 998,97
Emprunt	250 000,00
Subvention	390 175,03
Opérations d'ordre	37 815,04
TOTAL	705 094,55



Endettement

L'encours de la dette au 31/12/2024 s'élève à 31 964,70 €.

Le Maire,
David ERNEST